



Documents à fournir pour une adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire

L'adhésion à la CCILCI est ouverte à toute entreprise régulièrement constituée en Côte d'Ivoire et détenue entièrement ou en partie par des intérêts libanais.

Pour adhérer à la CCILCI

- Remplir le bulletin d'adhésion fourni par la CCILCI
- Fournir une copie des documents suivants
 - DFE (Déclaration Fiscale d'Existence)
 - RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier)
 - 3 premières pages du bilan, FIRD (Fiche d'Identification et de Renseignements Divers)
- Fournir le logo de votre entreprise et une publicité en version numérique.

Le montant de votre cotisation est fixé selon votre dernier chiffre d'affaires annuel.

L'adhésion à la CCILCI est valable pour une année calendaire. Votre adhésion sera à renouveler dès le début de l'année suivante (avant le 31 mars).

Les chèques de paiement de cotisation doivent être libellés au nom de « CCILCI »